

## Riyad déterminé à faire taire les militants des droits humains

### JUSTICE

Le parquet saoudien a requis la peine de mort contre Israa al-Ghomgham pour ses activités liées à la défense des droits de l'homme : les contradictions du royaume plus tenaces que jamais...

*Julie KEBBI | OJ*

Le royaume wahhabite met les bouchées doubles pour réduire au silence les militants des droits de l'homme saoudiens. Le 6 août dernier, le parquet saoudien du tribunal pénal spécialisé de Riyad a requis la peine de mort contre cinq activistes, dont une femme, Israa al-Ghomgham. Âgée de 29 ans, la militante chiite avait été arrêtée et mise en détention préventive avec son mari, Moussa el-Hachem, en décembre 2015 pour avoir participé au soulèvement de 2011 qui a été violemment réprimé par les autorités saoudiennes à Qatif. Ville à majorité chiite située dans l'est du pays, Qatif est un lieu de rassemblement pour les protestataires qui demandent, entre autres, la fin de la discrimination contre les chiites, communauté marginalisée dans le pays à majorité sunnite.

Selon Human Rights Watch, le groupe d'activistes est accusé d'avoir « participé à des manifestations dans la région de Qatif », « chanté des slogans hostiles au régime », « essayé d'attiser l'opinion publique », « filmé les protestations et publié sur les réseaux sociaux » et « apporté un soutien moral aux émeutiers ». Des accusations « qui ne ressemblent pas à des crimes », a souligné l'organisation dans son communiqué publié mardi. Israa al-Ghomgham, qui est issue d'une famille modeste, n'a pu bénéficier d'une représentation juridique dans un premier temps. De nombreux avocats lui ont cependant offert une assistance juridique gratuite après que l'affaire a pris de l'ampleur, rapporte le site Middle East Eye. Les cinq prisonniers seraient aujourd'hui détenus dans une prison de Dammam, gérée par le Mabath, une police secrète du royaume.

Ces récents développements ont enflammé les réseaux sociaux ces derniers jours après que des organisations de défense des droits de l'homme ont mis l'affaire sur le devant de la scène médiatique. Différentes rumeurs ont émergé sur la toile selon lesquelles Israa al-Ghomgham aurait déjà été exécutée suite à la publication d'une vidéo où l'on peut voir une femme se faire trancher la tête. Une version qui a rapidement été démentie par des activistes et des proches de la famille de l'accusée sur Twitter alors que la décision finale de la justice saoudienne doit être rendue le 28 octobre prochain. Si la peine de mort est approuvée par le juge, Israa al-Ghomgham serait la première femme du royaume à être exécutée pour son rôle dans la défense des droits de l'homme.

[\(Pour mémoire : Nouvelles arrestations de militantes des droits des femmes en Arabie saoudite\)](#)

### « Message horrifiant »

« Condamner Israa al-Ghomgham à la peine de mort enverrait un message horrifiant selon lequel d'autres militants pourraient être ciblés de la même manière pour leur protestation pacifique et leur militantisme en faveur des droits humains », a déclaré dans un communiqué Samah Hadid, la directrice de campagne pour le Moyen-Orient chez Amnesty International. « Les accusations portées contre Israa al-Ghomgham, qui concernent principalement sa participation pacifique à des manifestations, sont absurdes et clairement motivées par des considérations politiques pour faire taire la dissidence dans la province de l'Est de l'Arabie saoudite », a-t-elle dénoncé.

Ce nouvel épisode continue de mettre en lumière les contradictions du royaume saoudien alors que le prince héritier, Mohammad ben Salmane, multiplie les efforts pour tenter d'envoyer à la communauté internationale l'image d'un royaume réformateur en faveur des femmes et des droits humains : autorisation de créer et piloter leurs entreprises ou de voyager sans l'autorisation d'un tuteur masculin, permission de conduire. Des mesures qui n'ont toutefois pas mis un terme à la répression que mène l'Arabie saoudite contre les militants des droits humains.

[\(Pour mémoire : En Arabie saoudite, sept personnes, dont un Libanais, exécutées en une seule journée\)](#)

Un mois avant l'entrée en vigueur de l'autorisation de conduire pour les femmes, cinq militantes pour les droits des femmes avaient été arrêtées par les autorités saoudiennes au motif qu'elles avaient « tenté de porter atteinte à la sécurité et à la stabilité du royaume (...) et de saper l'unité nationale » et qu'elles avaient eu « des contacts suspects avec des parties étrangères ». Leurs arrestations avaient été accompagnées d'une violente campagne de propagande contre elles dans les médias prosaoudiens.

« Ceux qui exercent pacifiquement leur droit à la liberté d'expression sont systématiquement persécutés en Arabie saoudite », peut-on lire dans un rapport de l'ONU daté du 8 juin selon lequel Riyad utilise les lois contre le terrorisme contre les voix dissidentes. « Beaucoup languissent en prison depuis des années. D'autres ont été exécutés à la suite d'erreurs judiciaires flagrantes », est-il ajouté.

Le tournant que prend le procès d'Israa al-Ghomgham fait ainsi monter d'un cran la pression sur les activistes saoudiens tout en montrant la détermination du royaume à réduire au silence toute protestation venant de l'intérieur ou de l'extérieur. L'affaire fait notamment suite à la crise provoquée au début du mois par l'appel de la diplomatie canadienne demandant aux autorités saoudiennes de « libérer immédiatement » les activistes des droits humains retenus par la justice saoudienne. Un appel qui a provoqué la colère de Riyad. Dénonçant une « ingérence » dans ses affaires intérieures, le royaume wahhabite s'est empressé d'expulser l'ambassadrice canadienne à Riyad et de geler ses relations commerciales avec Ottawa.